

Quelques "mesures" ... en faveur des examens¹

par Armand DAIGNEAULT *

AU QUÉBEC les institutions d'enseignement secondaire privées qui, jusqu'à cette année, préparaient, administraient et corrigeaient leurs propres examens sous l'autorité des diverses facultés des Arts, commencent de passer sous le régime des examens ministériels qui permettent l'obtention d'un certificat de fin d'études secondaires.

L'obligation de se soumettre à ce nouveau régime crée certains problèmes techniques d'équivalences, de normes, de promotion, etc.: un comité spécial les étudie et cherche à les régler. Notre propos est d'aller au-delà de ces problèmes pour présenter quelques réflexions et recommandations que nous inspirent non seulement le régime ministériel des examens de certification, mais aussi l'état de malaise où nous sommes, au Québec, quant à une évaluation du travail de l'élève et du professeur.

* L'auteur est responsable du niveau secondaire au Bureau pédagogique du CADRE.

1. Ce texte reprend, en le modifiant légèrement, celui que l'auteur a préparé à l'intention de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES) à l'occasion de son mémoire au ministre de l'Éducation concernant le cadre général d'organisation de l'enseignement secondaire (janvier 1971).

Pourquoi des examens ?

S'assurer que l'examen, ou toute autre forme de mesure ou d'évaluation, a une valeur pédagogique n'est pas un mince problème. C'est un aspect sur lequel on n'a pas accoutumé de s'interroger longuement au Québec: fidèles à une certaine tradition française, nous avons pour ainsi dire toujours considéré les examens comme un mal nécessaire. Si les étudiants de l'école normale sont un tant soit peu préoccupés de docimologie, cette inquiétude fait généralement long feu dans l'exercice quotidien du métier d'enseignant. Tous nous devons réapprendre que, quel que soit le régime scolaire en vigueur, les examens ont du sens:

- dans la mesure où ils servent le but poursuivi par l'enseignement;
- dans la mesure où ils s'intègrent à leur juste place dans l'ensemble des moyens mis en œuvre pour atteindre ce but.

Or, actuellement, il arrive que, nonobstant le Rapport Parent, la discussion est toujours ouverte quant aux buts et aux moyens de l'enseignement secondaire chez nous. Une des nombreuses consé-

quences fâcheuses de cet état de choses est qu'au Québec les examens ministériels sont plutôt perçus comme but des études du niveau secondaire, tant par les professeurs que par les étudiants, ce qui leur enlève presque toute valeur pédagogique.

Pour corriger la situation, il faut ramener les examens à leur rôle qui est modeste, mais nécessaire eu égard aux autres moyens d'aide et de contrôle. Autant un régime monolithique issu d'en haut peut tuer toute initiative pédagogique à la base (nous percevons quelques preuves de cette tendance), autant un régime libéral d'encadrement peut être salutaire. Les effets négatifs du système actuel dépassent d'emblée les effets positifs qu'on cherche à lui donner. Il suffit d'entendre les professeurs et les élèves qui sont soumis au système pour le comprendre.

Quant à la valeur scientifique des examens, nous n'allons pas reprendre ici les données fournies par un Piéron, un Stanley, un Lindquist que connaît nécessairement le personnel du Service des examens du Ministère. Nous demeurons songeur en voyant que la certification de fin d'études secondaires dépend essentiellement de tests objectifs fabriqués et administrés dans des conditions pour le moins douteuses selon les normes reçues de la docimologie: contenu, objectifs, expérimentation, standardisation, normalisation, etc. Dans la situation actuelle de l'enseignement donné par chaque école secondaire, un examen commun de certification venant du Ministère nous paraît indéfendable:

- a) à cause du manque d'une certaine uniformité d'une école à l'autre; il n'existe pas un cours secondaire polyvalent, décroïsonné, etc., mais des écoles appliquant plus ou moins la polyvalence, le décroïsonnement, les options graduées, etc.;
- b) parce que les différences sont si grandes d'une école à l'autre, à tous points de vue, qu'une batterie d'examens terminaux pêche contre les lois de l'étalonnage; il faut ensuite recourir à la normalisation;
- c) parce qu'on sur-valorise l'examen du Ministère, pêchant ainsi fondamentalement contre la docimologie qui nous apprend à ne pas privilégier un examen;
- d) parce qu'un élève ne doit pas être jugé sur la base de quelques examens rendus douteux parce qu'ils sont administrés dans le temps et

dans l'espace et que les résultats sont conditionnés par toutes sortes d'aléas;

- e) parce que c'est bien plutôt l'année de l'étudiant, ses études antérieures (élémentaires et secondaires), son évolution psycho-sociale, ses aptitudes, ses attitudes qui doivent déterminer si cet étudiant a atteint, dans sa formation et son information, le niveau qu'atteste la certification.

Nous sommes, par ailleurs, très conscient que les examens traditionnels, fabriqués et corrigés par le professeur dans son école, sont grandement douteux, scientifiquement. Là aussi le régime doit être amélioré². Mais, comme plusieurs examens traditionnels répartis sur quelques années nous en apprennent plus sur la valeur des étudiants qu'une seule batterie de tests objectifs soumis aux conditions actuelles, nous préférons, pour l'instant, continuer d'améliorer l'examen traditionnel et introduire le test objectif graduellement. On ne corrige pas une faiblesse par l'institutionnalisation d'une autre faiblesse dont les effets négatifs sont encore plus grands: point n'est besoin de rappeler ici les vicissitudes (passagères, il va de soi) qu'ont connues les examens du Ministère depuis leur établissement.

La notion d'évaluation

Au risque de trop simplifier le problème, nous disons qu'évaluer c'est comparer, i.e. avoir une vue claire des objectifs qu'on cherche à atteindre, fabriquer les instruments de mesure appropriés aux fins poursuivies, pouvoir dire, après observation, où en est l'étudiant dans la poursuite des objectifs que se sont donnés, d'une part, le cours secondaire et, d'autre part, l'école qu'il fréquente.

Si les résultats de la mesure nous disent que les objectifs ont été atteints, on a affaire à un système parfait; si l'écart entre les objectifs visés et les objectifs atteints par l'étudiant est mince, ou grand, on peut n'en pas tenir compte et continuer, ou comprendre que les instruments de mesure ne valent pas cher ou que les objectifs visés sont irréalistes et doivent être abandonnés ou repensés.

Or, le cours secondaire au Québec est bien loin d'avoir des objectifs que tous jugent réalistes au point

2. On sait que dorénavant la note de l'école apparaîtra au bulletin à côté de la note obtenue à l'examen ministériel: c'est là une modification très intéressante.

de les accepter sans discussion; quant aux instruments de mesure que nous critiquons ici, nous avons dit plus haut qu'ils sont scientifiquement imparfaits.

On sait aussi que toute évaluation, quelle qu'elle soit, ne concerne à peu près jamais l'acte éducatif et sa réalisation considérés comme un tout. Bien plutôt, toute évaluation ne concerne la plupart du temps qu'une des composantes de l'acte éducatif: les connaissances de l'étudiant, la valeur (?) du professeur, les programmes, la pédagogie utilisée dans telle discipline, etc.

Actuellement les examens ministériels, s'ils mesurent plus ou moins bien certains aspects de l'acte éducatif, ne mesurent pas du tout si l'élève qui termine son cours secondaire a atteint les objectifs de celui-ci. Recevoir une certification de fin d'études secondaires ne dit pas si on est cultivé, épanoui, intégré socialement, etc.

Quelques « mesures »...

Pour situer pratiquement notre pensée, quant à une évaluation dynamique que nous essayons de définir, nous croyons qu'en ce domaine de l'évaluation de l'étudiant, le rôle du Ministère ne devrait pas être celui d'examineur mais d'aide. Le Ministère n'a pas à faire le travail de l'école et du professeur. Par aide, nous entendons: informer les professeurs des problèmes de l'évaluation et les laisser évaluer leurs élèves en les munissant de tous les moyens valables pour une évaluation sérieuse et honnête; ces moyens sont nombreux et, si certains n'existent pas, on peut les fabriquer: tests variés (QI, d'aptitudes, diagnostiques, pronostiques, etc.), dossier scolaire de chaque élève, guide méthodologique de docimologie, d'examens et de tests bien faits... À notre connaissance, il n'y a aucun équivalent en français des ouvrages admirables et pratiques d'un Stanley ou d'un Ebel, sur la mesure en éducation. Le professeur de V^e secondaire n'a même pas un petit guide pratique qui l'initierait aux examens objectifs et qui l'aiderait à repenser ses examens traditionnels. Dans un budget d'au-delà d'un milliard, ne pourrait-on pas trouver un poste pour la fabrication d'un tel matériel qui manque gravement ?

Nous ajoutons que lorsque le Ministère est intervenu et a décidé « d'examiner », il n'a fait que reporter à plus tard la véritable solution du problème. Dans dix ans, selon la formule actuelle de contrôle, nous

aurons des professeurs qui ne seront pas plus informés de la docimologie, des étudiants qui, jusqu'en III^e secondaire inclusivement, auront connu des examens traditionnels boiteux, quelques tests objectifs mal faits et qui continueront d'être hantés par des examens ministériels auxquels ils n'auront pas été préparés. Quelle suite a-t-on donnée à la publication du guide pédagogique n^o 1 portant sur la taxonomie des objectifs pédagogiques ? Quels guides pratiques sont venus apprendre aux professeurs comment repenser leur enseignement, leurs examens traditionnels (comment les bâtir scientifiquement, comment les corriger objectivement), comment construire des tests objectifs ? On attend encore, après six ans d'examens ministériels, les instruments de travail qui animeraient les professeurs en mal d'examens.

Outre que la véritable solution se fasse encore attendre, le régime actuel des examens ministériels a des effets néfastes sur la vie pédagogique des écoles, notamment en IV^e et V^e secondaires. Il est évident que l'enseignement donné en 11^e et 12^e années est marqué au coin de l'attente des examens de juin: le professeur y prépare ses élèves comme à une menace et nous plaignons ceux qui reçoivent un enseignement dans un tel climat. Les élèves, durant l'année, se disent: « à quoi bon tant me forcer, ça ne compte pas » et attendent les quelques semaines qui précèdent les examens pour « donner un bon coup » et passer en douce, grâce à la normalisation ou à la fraude. Nous plaignons aussi les professeurs qui veulent intéresser les élèves à ce qu'ils font. La situation est bien connue, même des parents.

Tout ceci parce que, dans un système où les examens viennent d'en haut et non plus du professeur, ces examens risquent fort de ne plus apparaître comme le prolongement des études mais comme une loterie ou comme une cérémonie initiatique (être admis au CEGEP). Nous croyons qu'il appartient au professeur, selon certaines modalités d'aide et de contrôle, d'évaluer son travail et celui de l'étudiant en administrant des examens, puisque c'est là le moyen le plus simple. Si le Ministère prend la place du professeur, il se donne un rôle qui ne lui convient pas et qui risque de tuer à la base toute initiative pédagogique au point d'amener, après quelques années, les professeurs à n'être que de simples exécutants qui se déchargeront sur lui de la moindre de leur tâche. Dès lors qu'on n'intéresse plus une personne à ce qu'elle fait, elle se « robotise ». Le professeur qui ne pose plus ses propres questions d'examens finit par ne plus se poser de questions, jusqu'à ce qu'un jour, tout devienne morne ou n'éclate en contestation.

Conclusions

Compte tenu d'une notion de l'évaluation qui soit acceptable à cause de son dynamisme même et d'une réforme docimologique qui mènera tôt ou tard à l'auto-évaluation de l'école, du professeur et de l'élève, nous proposons:

a) À long terme :³

1. que le Service des examens entretienne avec le milieu scolaire une relation d'aide et non d'administration en ce qui concerne l'évaluation du rendement scolaire: en ce domaine, comme en bien d'autres, le Ministère n'a pas à prendre la place de l'école et du professeur;

2. que le Service des examens devienne le lieu de la recherche en éducation, en collaboration avec les facultés des Sciences de l'éducation, l'Institut de recherche pédagogique, les professeurs, etc. Par cette recherche, nous entendons une coordination de la réflexion, des enquêtes, des études, etc., sur les objectifs, les programmes, le bulletin scolaire, les instruments de contrôle, etc.; tout ceci dans la perspective d'une critique constructive continue; le lieu de la publication de guides pratiques, variés et nombreux, de documents de toutes sortes à l'intention des écoles et des professeurs qui ont besoin d'être informés de ce qu'est l'évaluation s'ils veulent se réformer;

3. Cette action, à long terme, ne coûterait pas plus cher que le régime actuel et elle aurait l'avantage de former les professeurs à la docimologie, contrairement à ce qui se produit actuellement.

3. que le Service des examens construise, à l'intention du milieu scolaire, les instruments de mesure nécessaires à son action: tests d'aptitudes, tests d'attitudes, tests diagnostiques, examens de service, modèles critiques d'examens traditionnels et objectifs, barèmes de correction appropriés aux programmes en vigueur; ces instruments seront à la disposition des écoles qui en feront la demande;

4. que le Service des examens voie à la formation d'un personnel compétent qui assistera l'école et les professeurs à titre de conseillers et d'animateurs en évaluation;

5. que le Service des examens organise des stages et des journées d'études en docimologie, dans le but d'informer les professeurs;

b) À court terme :

6. que les examens relèvent carrément de l'école, i.e. du professeur, à qui on aura fourni les guides docimologiques qui l'initieront rapidement à une fabrication et à une correction plus scientifiques de ses examens;

7. que la Commission scolaire puisse exercer un certain contrôle, selon des modalités qu'elle aura à définir avec ses professeurs, sur les examens de ceux-ci.

Bref, en ce domaine comme ailleurs, il faut laisser champ libre, moyennant certaines garanties d'aide et de contrôle, à l'ingéniosité et à l'honnêteté de l'enseignant. Voilà, pensons-nous, les préoccupations qui devraient animer le Service des examens qui veut et doit évaluer le rendement de notre système scolaire •